

BILLS DU GOUVERNEMENT: SANCTIONNES—*Suite.*LOI DES ENQUETES DANS COALITIONS—*Suite.*

- M. Barker—Injustice causée dans Ontario par la loi existante—7279; le cas du syndicat des épiciers—7280; question des coalitions devrait relever du ministère du commerce—7281.
- M. Bristol—Pouvoir inquisitionnel—7282.
- M. German—Loi élargit procédure criminelle existante—7283; crée droit à l'arbitrage—7283; améliorations—7283.
- M. J. A. Currie—Le pouvoir des enquêteurs—7284; on devrait supprimer loi criminelle sur même sujet—7285; propose comité parlementaire—7285.
- M. Conmee—Garanties contenues dans loi—7286.
- M. Campbell—Monopoles de pêche accordés par gouvernement—7288.
- M. Nesbitt—Préambule comporte un sens très étendu—7289.
- M. Macdonald—La définition des coalitions—7290; Fabian et les trusts—7291; coalitions recommandables devraient être à l'abri des rigueurs de la loi—7292; arrangements commerciaux légitimes—7294; danger d'effrayer capital étranger—7294; Caution devrait être exigée des parties déposant plainte—7296; danger de persécutions malicieuses—7297; caprices des juges—7297.
- Hon. King—Renvoi à comité spécial empêcherait adoption bill à cette session—7298; prêt à faire modification jugées nécessaires—7300.
- M. Lancaster—Bill soumis au moment le plus occupé de la session—7301.
- Art. 4—7301.
- M. Rhodes—Précipitation du ministre pour ce bill—7302; lenteur pour bill fixant heures de travail—7302.
- M. Doherty—Ministre devrait entendre avis Chambres de commerce—7304.
- M. Gervais—Imitation partielle de loi allemande—7306; entrave au commerce et industries—7306.
- En comité—8285.
- Art. 5—ordonnance d'enquête—8285.
- Hon. King—Propose amender pour que les 6 personnes demandant enquête soient "sujets britanniques résidant au Canada"—8285.
- Art. 2—interprétation—8286.
- M. Macdonald—Propose ajouter certains mots indiquant que coalitions soumises à loi sont celles qui sont au détriment du consommateur—8286.
- Hon. King—Accepte—8286.
- M. J. D. Taylor—Demande protection producteurs—8287; monopole des pêcheries—8289; encouragé par gouvernement—8289; explication du système—8290.
- Hon. Templeman—Arrangement a donné résultats satisfaisants—8292.
- M. Sealy—Les producteurs agricoles souffrent des coalitions—8295; exemple pour lard—8297.

BILLS DU GOUVERNEMENT: SANCTIONNES—*Suite.*LOI DES ENQUETES DANS COALITIONS—*Suite.*

- Hon. King—Laissons appliquer la loi durant un an et nous verrons—8297; hon. Goldwin Smith et la Grange acceptent projet—8297.
- M. Crosby—Producteurs de poisson frais en Nouvelle-Ecosse—8299; entrepôts frigorifiques au détriment pêcheurs—8299.
- M. Sinclair—Une coalition à l'effet de permettre aux pêcheurs d'obtenir prix raisonnable pour poisson tombe sous le coup de la loi—8302.
- M. R. L. Borden—Producteur n'aurait aucun recours avec loi telle que préparée—8305.
- Hon. King—Loi prévoit tous les cas—8305.
- M. J. A. Currie—Le cas du lard—8306; du grain—8306.
- Hon. King—Rentrent dans définition—8307; tout arrangement influençant les prix—8308; pas besoin d'ajouter "au préjudice des consommateurs ou producteurs"—8308.
- Hon. Haggart—Quand la loi déclare qu'il y a un crime elle doit le définir—8310; au lieu de cela on laisse à une commission le soin de le définir—8310.
- Hon. King—Définition crime, art. 498 code pénal—8310.
- M. Sproule—Addition du mot "déraisonnablement" dans la loi—8312.
- M. R. Smith—Le consommateur et le producteur ne sauraient bénéficier simultanément de la loi—8313.
- Amendement adopté—8313.
- Art. 13—8315.
- M. Macdonald—Propose exclure du conseil les requérants pour nomination conseil d'enquête—8315.
- Adopté—8316.
- Art. 15—formule du serment—8316.
- M. Macdonald—Nécessité d'indépendance membres conseil d'enquête—8318.
- M. Pardee—Serment général suffit—8318.
- Réserve—8322.
- Art. 20—publication rapport—8322.
- M. J. A. Currie—Demande biffer rapport de minorité—8322.
- Art. 22—révocation de brevets—8325.
- M. J. A. Currie—Cas "Mutual Shoe Machinery Coy"—8325.
- Art 23—8327.
- M. Macdonald—Veut savoir quel est l'effet réel du rapport de la commission à l'égard de la contravention—8329; si doit suffire pour motiver condamnation, il devrait y avoir appel—8329.
- Hon. King—En cour d'assises il faudra établir de façon régulière culpabilité des prévenus—8330.
- Hon. Haggart—On doit restreindre appels—833.
- Art. 25—publicité des débats du conseil—8335.